

*Impôt sur le revenu*

contribuer activement à la cause de la paix et à l'avènement de cette époque où la course aux armements, qui est fondée sur la méfiance réciproque, sera devenue inutile. En approuvant cette motion, nous pourrions commencer à instaurer la confiance et la compréhension. A long terme, cela entraînerait un ralentissement de la course aux armements.

La dernière objection que beaucoup de gens invoquent concerne l'emploi. Il y a déjà deux millions de nos compatriotes en chômage, et nous ne voulons pas que d'autres soient mis au chômage dans les installations de la Défense nationale ou dans l'industrie reliée à la défense. Je reconnais qu'il s'agit là d'une préoccupation des plus légitimes dans le contexte économique actuel, mais il faut aussi tenir compte de deux facteurs. Premièrement, le Canada continuera dans l'avenir prévisible à avoir besoin de ses forces armées pour assurer le maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, pour établir et maintenir la souveraineté territoriale, pour assurer ses missions de sauvetage par bateau et par avion et pour venir en aide aux sinistrés. Il n'est pas question dans l'immédiat qu'il se départisse des installations qui se trouvent sur son territoire.

Il importe également que les Canadiens se rendent compte que chaque dollar injecté dans des activités pacifiques procure davantage d'emplois que s'il était employé à des fins militaires. Un des objectifs du financement de la recherche pacifique devrait être d'assurer la transition vers une économie axée sur la paix plutôt que sur les activités militaires.

En conclusion, monsieur le Président, j'exhorte la Chambre à reconnaître l'importance de cette motion et à l'adopter. Car, cela équivaldrait à nous donner les moyens politiques de faire échec à la course aux armements comme l'a proposé le premier ministre. Ce serait reconnaître que nous parviendrons à assurer notre sécurité nationale non pas en étant constamment à la remorque des États-Unis mais en œuvrant au maintien de la paix dans le monde. En acceptant de créer un fonds pour la recherche pacifique tel que proposé par moi-même et par d'autres, nous ferions un premier pas en ce sens, et je prie instamment les députés de faire le choix qui s'impose.

**M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir contredire certaines des affirmations de l'auteur de la motion. Faute de temps, je ne pourrai malheureusement pas relever tous les propos du député.

Il a été question d'une déclaration faite par un officier de la marine américaine, le commandant Byron, qui exprimait ainsi une opinion personnelle que n'a pas voulu soutenir ou confirmer la marine américaine ou, encore ses agents des relations extérieures. Ce commandant d'un sous-marin voit les choses comme dans un périscope. Sa vision des forces militaires est étroite et manque de perspective. Il souhaiterait que la marine canadienne se transforme en service de soutien pour les sous-marins des forces navales des États-Unis. Cette intention n'a jamais été celle des commandants de l'OTAN qui ne l'ont donc certainement pas proposée. Les trois sous-marins canadiens servent à l'entraînement et font partie des services de détection sous-marine.

Je préfère m'en remettre à la déclaration d'un ancien commandant des unités de soutien de l'OTAN dans l'Atlantique, selon qui il n'existe pas de meilleure unité navale dans le monde que l'unité de la marine canadienne servant à la détection sous-marine. Il a félicité nos militaires pour la tâche qu'ils

accomplissent, soulignant en particulier le professionnalisme avec lequel ils s'acquittent de leurs fonctions. La sécurité du transport dans l'Atlantique dépend de la vigilance des sous-marins, des autres bâtiments et des avions Aurora.

Les affirmations du commandant Byron ne reflètent pas du tout la qualité de nos forces navales, à qui l'OTAN a confié la mission de protéger la souveraineté de nos îles, de veiller sur nos patrouilles de pêche, de participer à des travaux de recherche et de sauvetage et d'assurer la sécurité du territoire canadien, en collaboration avec les alliés de l'OTAN.

• (1750)

Bien que la motion du député soit indéniablement inspirée par les plus nobles motifs, il ne serait pas prudent, à mon avis, que la Chambre l'appuie. Il ne serait pas raisonnable que le gouvernement adopte la ligne d'action que propose la motion. Le défaut de celle-ci n'est pas de préconiser plus de recherche sur la paix ou même un appui pour les Nations Unies. Il réside dans l'idée sous-jacente selon laquelle les efforts que nous faisons pour nous attaquer aux causes des conflits internationaux s'opposent ou se substituent à ceux que nous déployons pour sauvegarder notre sécurité en continuant de participer au système collectif de défense.

Des députés diront peut-être que la motion ne demande pas nécessairement que les ressources consacrées à la défense soient virées à d'autres fins. C'est bien vrai. Mais elle relie une activité à une autre d'une manière qui pourrait donner l'impression totalement fautive que la politique de défense du gouvernement n'est pas axée sur l'instauration et le maintien de la paix. Les députés savent que la politique canadienne en matière de sécurité a toujours visé exclusivement à maintenir la paix dans le monde et surtout à empêcher toute guerre dans laquelle le Canada pourrait être entraîné.

Comme le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) l'a déclaré dernièrement, nous avons atteint notre but en opposant, de concert avec nos alliés, un moyen de dissuasion plausible, donc efficace, à la menace d'oppression que nous croyons l'Union soviétique et ses alliés capables de diriger contre nous. Nous travaillons par ailleurs avec vigueur et ténacité en vue du contrôle des armements et d'accords sur le désarmement qui pourraient apporter à tous une sécurité égale ou supérieure tout en réduisant le rôle de la force militaire, particulièrement de la force nucléaire.

Le gouvernement est persuadé que tant que notre sécurité nationale sera sous la menace d'une attaque nucléaire contre l'Amérique du Nord ou que persistera la menace d'une action hostile contre l'un ou l'autre de nos alliés européens de l'OTAN, il faudra préserver notre sécurité collective par des mesures collectives de dissuasion et de défense. Toute répugnance que soit la politique de dissuasion pour maintenir la paix, elle a l'avantage d'être efficace. Il est probable qu'elle réussira tant que l'on songera autant à maintenir un moyen de dissuasion qu'à trouver des moyens de le déjouer. Les mesures de défenses sont coûteuses, soit, mais rien ne peut les remplacer dans un monde où l'application de la force militaire reste une option dans la poursuite des objectifs nationaux. Ce que nous visons, en équilibrant les possibilités de recours à la force entre États, c'est de faire de ce recours une option peu intéressante.